

COMMUNIQUÉ

EVO (Efficiency Valuation Organization) et le groupe AFNOR renforcent leur coopération en Europe sur le protocole IPMVP®.

Paris (France) / Washington (É.-U.), le 14 mars 2022 – Depuis maintenant plus de 15 ans, EVO conduit dans plusieurs pays un programme de formation et de certification professionnelle sur la Mesure et la Vérification (M&V) des économies d'énergie, basé sur le Protocole IPMVP® dont l'organisation est propriétaire. EVO et le groupe AFNOR offrent les formations à l'IPMVP sur les marchés francophones européens depuis 2016.

Pour optimiser le développement de formations IPMVP et offrir une gamme de certifications avancées et spécialisées, EVO a décidé qu'elle cessait de soutenir la certification CMVP®. Auparavant délivrée par l'AEE (Association of Energy Engineers), en collaboration avec EVO, la certification CMVP a été développée selon le Protocole IPMVP et sur la base du matériel de formation qui, tous deux, appartiennent à EVO.

En conséquence, l'ensemble des ressources techniques et matérielles relevant d'EVO ne pourra plus être utilisé dans le cadre de la certification CMVP.

Le 8 février 2022, EVO a annoncé la création de deux nouveaux programmes de formation et de certification en M&V :

- Analyste en Mesure et Vérification de la Performance Énergétique (PMVA).
La formation est identique à celle du programme CMVP et elle s'appuie sur l'ensemble des ressources EVO mentionnées précédemment. L'examen de certification associé s'aligne pleinement sur le contenu du protocole IPMVP et sur la formation. Ce nouvel examen met l'accent sur l'acquisition de connaissance en M&V mais aussi sur les compétences. Il permet d'accéder au titre de PMVA - Analyste en mesure et vérification de la performance énergétique.
- Expert en Mesure et Vérification de la Performance Énergétique (PMVE).
Destiné aux titulaires d'un PMVA, ce programme de reconnaissance de compétences avancées s'attache essentiellement à la réalisation de Plans de Mesure et de Vérification (PMV) et enrichit le programme PMVA par des études de cas, ainsi que par l'acquisition de pratiques et d'outils éprouvés.

Les titulaires de la certification CMVP se verront proposer un programme d'équivalence¹ afin de leur permettre d'accéder aux formations avancées.

Le groupe AFNOR offre déjà, sur les marchés français, belge et suisse, le programme d'approfondissement « Réfèrent M&V » dédié aux PMV. Le groupe AFNOR et EVO travaillent à présent à concilier les exigences de ce programme avec le nouveau PMVE.

Depuis décembre 2021, le groupe AFNOR offre également une nouvelle formation EVO portant sur l'Option D de l'IPMVP. Dans les mois à venir, EVO entend ajouter d'autres formations à son catalogue, lesquelles seront disponibles via le groupe AFNOR.

¹ Voir le site Internet d'EVO où les nouvelles certifications sont décrites en français. Les procédures de reconnaissance des certifications CMVP dans le cadre du programme PMVA y sont également disponibles.